

## CONVENTION DE MINI – STAGE

Entre :

EPLEFPA Terres et Paysages Sud Deux-Sèvres Lycée Jacques Bujault  route de la roche 79500 Melle  Représenté par son Directeur Stéphane BARMOY	(établissement d'origine du candidat) ----- -----  Représenté par : (Nom et fonction) ----- -----
--	---

**Art. 1 :** La présente convention est établie entre les deux établissements cités ci-dessus dans le cadre de la préparation des élèves à l'orientation, à destination de l'élève dénommée dans l'article 3.

**Art. 2 :** L'accueil et l'information donnée au stagiaire sont fonction de l'orientation choisie.

### Filière STAV

**8h00 - 12h00**

**Le repas est offert par l'établissement, le voulez-vous ?  Oui  Non**

Je vous informe qu'il y a un nombre de places limitées par journée et qu'il faut classer (1 étant celle que vous aimeriez en priorité). Nous reviendrons vers vous pour confirmer la date possible.

**Art 3 :** La convention concerne l'élève (nom – prénom) :

-----  
Nom et adresse du responsable légal : -----  
-----

Téléphone : -----

Email : -----  
-----

**Art. 4 :** Durant le stage, la/le stagiaire reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. Néanmoins, elle/il doit respecter les règles en vigueur dans l'établissement d'accueil (horaires, discipline, respect des biens et des personnes). Elle/Il devra participer aux activités proposées, et tenir compte des règles de sécurité.

Pour le mini-stage, il vous est possible de choisir un domaine d'étude :

**Aménagements**     **Productions**

(cocher la case pour le domaine choisi)

Demi-journées proposées 2026	Classement prioritaire
Lundi 02 mars	
Lundi 09 mars	
Lundi 16 mars	
Lundi 20 avril	

Le/Les responsable légaux de l'élève	Pour information, la.le stagiaire
Le chef d'établissement d'origine	Le directeur de l'EPLFPA  Stéphane BARMOY

**Inscription validée à réception de la présente convention signée par la famille et l'établissement d'origine**